Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202261-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 23
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 26 janvier 2026
Date de publication : 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six
Le deux février, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Vincent LE HUITOUX à Jérôme ROUILLON
- Marcel TALVAS à André LOMENECH
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Hélène LEFORT
- Jérôme FALQUERO à François EZANNO

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 27 voix pour et 1 abstention.

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – DEMANDES DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202261-DE

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – DEMANDES DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les demandes de subventions à présenter en vue de la construction de la nouvelle mairie.

Depuis de nombreuses années, la Commune a mené une réflexion sur le regroupement de deux services publics (mairie, CCAS) et afin d'anticiper ce projet, elle a fait l'acquisition d'une maison d'habitation (200 m²) puis de parcelles de terrain contiguës à l'actuel bâtiment de la mairie. L'assise foncière, propriété communale, s'élève à 2 490 m².

En 2024, la commune a lancé un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse afin de retenir un candidat qui sera chargé des études et du suivi des travaux de ce projet.

En mars 2025, l'équipe de maitrise a été retenue : le cabinet d'architecture PADW associé avec le cabinet d'architecture Daubas-Belenfant a été désigné lauréat du concours. Cette équipe, constituée en groupement, est complétée par des bureaux d'étude thermique, acoustique, paysager, ergonomique et d'économie circulaire.

Depuis le mois de mars 2025, les études se poursuivent et sont au stade actuel à la phase PRO.

La Commune a érigé en tant que priorité environnementale les choix constructifs de cette nouvelle mairie en répondant notamment à l'appel à projet « Bâtiments performants 2025 : efficacité énergétique des bâtiments neufs » lancé par l'Union Européenne.

En septembre 2025, la Commune a été retenue en tant que lauréate de cet appel à projet, symbole du haut degré de performance énergétique voué à ce projet avec notamment le recours aux énergies renouvelables (pompe à chaleur géothermique, installation de panneaux photovoltaïques), la promotion des filières constructives durables (mise en œuvre de matériaux biosourcés tels que le bois, le chanvre, le lin, le coton), la priorité donnée à la filière du réemploi de matériaux de construction (ardoises, pierres de taille...), la gestion intégrée des eaux pluviales.

Le coût estimatif des travaux est établi à la hauteur de 4 015 000 € HT au stade « avant-projet détaillé, hors dépenses de prestations intellectuelles.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Maitrise d'œuvre	520 000 €	Contrat territorial Lorient Agglomération	270 000 €
Honoraires divers	200 000 €	Fonds de chaleur ADEME	32 000 €

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260202-CM0202261-DE

Travaux	4 015 000 €	AAP FEDER	125 000 €
Mobilier	500 000 €	D.E.T.R. (Etat)	211 500 €
		D.S.I.L. (Etat)	400 000 €
		Conseil départemental du Morbihan	150 000 €
		Emprunt	1 800 000 €
		Autofinancement	2 246 500 €
Total	5 235 000 €		5 235 000 €

Le conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
Décide, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver le projet de construction de la nouvelle mairie,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,

- de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.), de Lorient Agglomération au titre du contrat territorial, du département du Morbihan au titre du programme de solidarité territoriale et de l'ADEME au titre du fonds chaleur,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à procéder à toute démarche concernant ces demandes de subvention.

Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Fabrice VELY